



ANSD

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

**AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE
ET DE LA DEMOGRAPHIE**

SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DU SENEGAL EN 2009



DECEMBRE 2010

Directeur Général, Directeur de publication**Babakar FALL**

Directeur Général Adjoint	Mamadou Falou MBENGUE
Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale	Mamadou Alhousseynou SARR
Directeur des Statistiques Démographiques et Sociales	Cheikh Tidiane NDIAYE
Directeur du Management de l'Information Statistique	Mamadou NIANG
Directeur de l'Administration et des Finances	Dame DIA
Coordonnateur de la Cellule de Programmation, de Coopération et de Coopération Internationale	Bineta Mbow GUISSÉ

COMITE DE LECTURE ET DE CORRECTION

Hamidou BA, Abdoulaye TALL, Mamadou BAH, Baba NDIAYE,
Oumy DIOP, Mamadou DIENG, El Hadji Malick GUEYE

COMITE DE REDACTION

0. PRESENTATION DU PAYS	Hamidou BA
1. DEMOGRAPHIE	Fatou Bintou Niang CAMARA
2. EDUCATION	Djibril NDOYE & Samba NDIAYE
3. EMPLOI	Macoumba DIOUF & Marième FALL
4. SANTE	Nalar K. Serge MANEL & Atoumane FALL
5. JUSTICE	Assane THIOUNE
6. ASSISTANCE SOCIALE	Djibril NDOYE
7. AGRICULTURE	Moussa THIAM
8. ENVIRONNEMENT	Mamadou FAYE
9. ELEVAGE	Mamadou WONE
10. PECHE MARITIME	Astou DAKONO
11. TRANSPORT	Oumy DIOP
12. TOURISME	Adama SECK
13. BTP	Adama SECK
14. IHPI	Maxime NAGNONHOU
15. INSTITUTIONS FINANCIERES	Amar SECK
16. COMMERCE EXTERIEUR	Daouda BALLE
17. COMPTES ECONOMIQUES	Ngalgou KANE
18. PRIX	Baba NDIAYE
19. FINANCES PUBLIQUES	Abou AW

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

Rue de Diourbel X Rue de St-Louis - Point E - Dakar. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal

Téléphone (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - Fax (221) 33 824 36 15

Site web : www.ansd.sn ; Email: statsenegal@ansd.sn

Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers

ISSN 0850-1491

Introduction

Le Sénégal s'est engagé auprès de la communauté internationale en matière de développement, notamment à atteindre les objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Il s'est également engagé dans une stratégie résolue de lutte contre la pauvreté qui est d'ailleurs au cœur des OMD. Cette volonté est manifestée par la formulation de deux générations de DSRP dont le dernier arrive à échéance en 2010, mais aussi par l'élaboration d'une Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) qui a permis d'identifier des points de relance et d'ancrage de la croissance pour donner vie à une véritable dynamique de développement dont l'emploi occupe le cœur des préoccupations. Et l'ensemble de ces préoccupations cadre parfaitement avec le Document de Politiques économique et Sociale de troisième génération qui est entrain d'être élaboré par le Sénégal et pour lequel l'emploi est considéré comme mesure d'accompagnement pour l'atteinte des objectifs fixés.

Cependant, le contexte particulièrement morose que traversent les économies mondiales ces derniers temps pose quelques soucis et ne joue pas en faveur de l'emploi.

Au Sénégal, le manque criard d'informations en termes de statistiques sur l'emploi constitue également un véritable frein pour une meilleure prise en charge des besoins spécifiques du domaine. Ainsi, l'insertion des jeunes dans le marché de l'emploi et du travail reste très difficile, mais d'innombrables efforts sont entrain d'être fournis par les autorités gouvernementales depuis un certain temps dans le développement des petites et moyennes entreprises, notamment avec l'appui de ***l'Agence de Développement et d'Encadrement des PME(ADEPME)*** pour lutter efficacement contre les difficultés liées au chômage.

En revoyant sa politique en matière d'emploi, le Sénégal a pris l'option de définir un nouveau cadre d'orientation et d'actions dans l'optique d'améliorer l'environnement des affaires et d'accroître les opportunités d'accès à l'emploi. Cependant, le secteur informel pose d'énormes difficultés aux économies des pays en voie de développement comme le Sénégal à cause du manque de traçabilité des transactions financières, mais surtout de la précarité qui rime avec le secteur.

C'est dans ce sens que l'Etat compte dérouler la nouvelle politique de l'emploi (2010-2015) qui met un accent particulier sur le secteur informel, principal pourvoyeur d'emplois, mais très problématique à cause de ses caractéristiques particulières.

III.1. NOUVELLES ORIENTATIONS DU SECTEUR EMPLOI

Comme annoncé précédemment, l'Etat du Sénégal a élaboré et validé en mars 2010 un document de politique pour le secteur de l'emploi. Ce document a permis de renouveler et de renforcer le document de politique nationale de l'emploi qui avait été élaboré en 1997. Il convient de remarquer que la plupart des difficultés qui avaient été identifiées lors de son élaboration demeurent encore actuelles pour l'essentiel.

Parmi ces difficultés, on peut notamment citer :

- l'insuffisance de l'articulation entre les politiques d'emploi et les politiques de croissance et de développement ;
- le niveau de plus en plus élevé du sous-emploi et de la pauvreté ;
- les problèmes liés à la mauvaise maîtrise de l'information sur le marché de l'emploi et le manque de coordination des initiatives, qui rendent difficile la collecte des données ;
- les difficultés de financement des programmes d'emploi et l'inexistence d'un cadre d'intervention approprié des partenaires techniques et financiers.

III.1.1. ORIENTATIONS GENERALES DE LA NOUVELLE POLITIQUE NATIONALE DE L'EMPLOI

Les orientations générales sont directement déterminées par la situation et les perspectives de l'emploi mais aussi par la problématique de la mise en œuvre des anciennes politiques nationales de l'emploi. Ainsi, le Sénégal doit faire face aux principaux enjeux et défis actuels qui constituent les fondements de la politique économique sociale.

Dans cette lancée, les interventions des acteurs doivent être axées sur une démarche volontariste de l'ensemble du système économique national pour arriver progressivement à l'amélioration de la compétitivité des entreprises, au renforcement des conditions d'une croissance forte sur le moyen et long termes, à une situation durable de plein emploi, afin de mieux lutter contre la pauvreté et améliorer les conditions de vie des ménages.

III.1.2. OBJECTIFS STRATEGIQUES

La Nouvelle Politique Nationale de l'Emploi (NPNE) couvre la période allant de 2010 à 2015 incluse, et la dernière année coïncide avec la fin de la date butoir pour l'atteinte des OMD et probablement aussi celle du document stratégique de développement économique et social de troisième génération que le Sénégal est en cours d'élaboration.

En conformité avec la vision qui la porte à moyen terme, elle vise la création nette d'un nombre d'emplois modernes productifs, durables et rémunérateurs égal à l'accroissement net des demandeurs d'emploi potentiels au terme de la période, soit 290 000 environ.

Le nombre d'emplois modernes escomptés sur la période 2010-2015 est ainsi estimé à 700 000 environ avec la mise en œuvre de la NPNE. Les emplois ainsi visés concernent l'ensemble des secteurs modernes, la Fonction publique comprise. Sont également concernés les emplois créés dans le cadre de la "montée en modernisation" d'entreprises traditionnelles du secteur rural et du secteur informel.

Pour arriver à des performances de grande envergure, la NPNE a défini quatre stratégies complémentaires :

- Stratégie 1 : Promotion de l'emploi dans les politiques économiques et Réformes structurelles en faveur de l'emploi ;
- Stratégie 2 : Appui à la promotion de l'emploi dans les secteurs économiques traditionnels ;
- Stratégie 3 : Développement de programmes publics spécifiques de création d'emplois ;
- Stratégie 4 : Amélioration et Développement des Relations entre la Formation et l'Emploi dans les secteurs économiques ;
- Stratégie 5 : Renforcement des capacités du Ministère de l'Emploi et Amélioration du Système de gestion des marchés du travail.

Ces stratégies prennent en compte les forces et faiblesses ainsi que le niveau d'évolution des politiques publiques en matière de développement économique .

III.2. PLACE DE L'ADEPME

L'Etat du SENEGAL s'est résolument engagé dans une politique ambitieuse d'appui au secteur des petites et moyennes entreprises (PME) qui constitue un levier essentiel pour booster l'emploi.

Le développement des entreprises reste cependant tributaire d'un ensemble de contraintes, qu'il convient d'affronter pour relever le défi du développement, dans un contexte marqué par une internationalisation de plus en plus poussée des marchés.

A cet égard, l'ADEPME a mis en œuvre des programmes d'actions destinés à permettre l'émergence d'un tissu de PME dynamiques et performantes, selon un cadre réglementaire et juridique approprié.

La collaboration de l'ADEPME avec l'Organisation Internationale sur les Migrations (OIM) dans le cadre du projet MIDA initié en 2007 a produit les résultats escomptés sur l'investissement des sénégalais de l'extérieur. Le succès de cette collaboration a encouragé la poursuite du partenariat avec la mise en œuvre d'un nouveau projet qui porte sur l'insertion socio-économique de sénégalaises migrantes en Italie pour un volume d'investissement de 170 millions pour 104 emplois créés.

III.2.1. CADRE REGLEMENTAIRE ET LEGISLATIF

Au Sénégal, d'importantes mesures réglementaires et législatives ont été initiées par l'Etat depuis 2003 pour accompagner les perspectives sur les PME, mais aussi sur l'investissement d'une manière générale :

- l'adoption en 2003 de la charte des PME qui retrace les règles et principes consensuels permettant aux PME de jouer pleinement leur rôle et d'exercer leur autorité de fédérer le soutien dont elles bénéficient en matière d'organisation interne, de financement, de sous-traitance, de formation professionnelle, de fiscalité, d'accès aux marchés et de terrains aménagés, etc. ;
- l'institution en 2004 de la Contribution Globale Unique (CGU) ;
- la création en 2006 de la Caisse des Dépôts et Consignations ;

- la baisse de l'Impôt sur les Sociétés en 2006 de 33 à 25%, dans la dynamique des réformes du Code Général des impôts ;
- l'adoption le 06 février 2008 et la promulgation le 28 juillet 2008 de la loi d'orientation relative à la promotion et au développement des Petites et Moyennes Entreprises (loi n°2008-29 du 28 juillet 2008), qui découle de la charte de 2003 ;
- l'adoption en mai 2009 de la Lettre de Politique Sectorielle des PME.

Ce cadre réglementaire et organisationnel a permis de mener à bien l'ensemble des programmes de développement et d'encadrement des entreprises dans beaucoup de secteurs pourvoyeurs d'emplois comme l'agroalimentaire, l'artisanat, les Tics, les BTP, la teinture et le tannage des peaux et cuirs, etc.

III.2.2. L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES D'ENCADREMENT DE L'ADEPME

Entre 2004 et 2009, près de 3200 Petites et Moyennes Entreprises ont pu bénéficier des programmes d'encadrement de l'ADEPME dans des secteurs comme l'agroalimentaire, l'artisanat, les TIC, les BTP et les filières riz, or, teinture et cuirs et peaux.

Le programme d'intervention de l'ADEPME est axé principalement sur *la création et la formalisation des micros et petites entreprises, le renforcement des capacités managériales des Chefs d'entreprises, la restructuration des entreprises en difficultés, sur la mise aux normes* mais aussi sur l'appui des entreprises *pour la mise en adéquation de l'offre et de la demande.*

- a. La création et la formalisation des micros et petites entreprises : 266 petites et moyennes entreprises ont été formalisées engendrant un volume d'affaires de 112 milliards et 2300 emplois créés dont 1791 emplois qualifiés et permanents.
- b. Le renforcement des capacités managériales des chefs d'entreprises par la formation : avec ce programme, 1300 petites et moyennes entreprises ont été encadrées pour consolider 6750 emplois dont 3700 qualifiés et permanents. Et en termes de création d'emplois, 560 nouveaux postes en marketing et comptabilité ont été mis sur pied et 295 emplois ont pu être sauvegardés.

- c. La restructuration d'entreprises en difficultés : ce programme a permis de sauver 295 entreprises en situation difficile de faillites.
- d. Mises aux normes et accompagnement à l'international : Avec la constitution des trois consortia d'exportation, il est apparu nécessaire de renforcer les capacités des PME membres en qualité, sécurité et hygiène. Grâce au soutien d'ONUDI/ITPO, un programme de mise aux normes HACCP⁵ (*Normes s'appliquant à chacun des produits et denrées alimentaires qui transitent dans l'entreprise, dès sa réception en passant par son stockage, cuisson et diverses préparations préliminaires, jusqu'à sa " destruction " par le consommateur final*) comprenant une formation à la réglementation de l'Union Européenne pour les produits tropicaux a été élaboré.
- e. Mise en adéquation de l'offre et de la demande de «Business Development Service» (BDS) pour les micros, petites et moyennes entreprises : dans ce programme, l'ADEPME a accompagné plus de 800 entreprises en termes de formations pour mieux répondre à la demande et aux exigences du marché mais aussi rendre plus compétitive la production.

L'ADEPME dispose aujourd'hui d'outils nécessaires pour atteindre ses objectifs en matière de formalisation et de développement d'entreprises notamment le guichet d'informations et de formalités (GIF), le réseau des consultants RESAMPE, les conseillers de proximité, le centre de ressources et la boîte à outils PME, la grille d'évaluation des PME et les consortia. Et il serait intéressant que la formalisation des entreprises soit maintenue et au besoin renforcée afin d'appuyer les établissements du secteur privé informel à se régulariser.

⁵ Signifie Hazard Analysis Critical Control Point, initié en 1971.

Tableau 3. 1 : Synoptique des actions /résultats

Actions menées	Résultats
Création et Formalisation des micros et petites entreprises	<ul style="list-style-type: none"> • 266 PME encadrées par le guichet d'informations et de formalité • Volumes d'affaires : 112 milliards • Emplois consolidés : 2300 Emplois créés : 1791 emplois qualifiés et permanents
Renforcement des capacités managériales des chefs d'entreprises par la formation	<ul style="list-style-type: none"> • 1360 PME encadrées • Emplois consolidés 6750 dont 3700 qualifiés et permanents • Emplois créés : 560 (comptabilité et marketing)
restructuration d'entreprises en difficultés	<ul style="list-style-type: none"> • Emplois sauvegardés : 295
Mises aux normes et accompagnement à l'international	<ul style="list-style-type: none"> • 03 consortia créés • volume d'affaires de 06.8 milliards de Francs CFA dont 40% à l'export grâce à l'amélioration des niveaux de qualification dans les PME, la réduction des coûts de production et la promotion de l'investissement
Mise en adéquation de l'offre et de la demande de BDS pour les micros, petites et moyennes entreprises	<ul style="list-style-type: none"> • 20 conseillers de proximités formées et 800 entreprises du CNP, de la CNES, de l'UNACOIS, de l'AFEPES et du MDES encadrées, 560 PME formées • Création du réseau de consultants spécialisés dans l'appui aux micros et petites entreprises : RESAMPE • Création du kit ERES pour la formation

Source : Rapport annuel 2009, ADEPME

III.3. LE SECTEUR INFORMEL

Le secteur informel pose d'énormes difficultés aux économies des pays en voie de développement. Les experts en développement ont pris conscience d'un phénomène, aujourd'hui en plein essor, celui de l'économie informelle. Les personnes qui exercent des activités informelles ont leur propre « économie politique », leurs propres règles, conventions, institutions et structures informelles ou de groupes. Ces règles et conventions régies par l'entraide et la confiance réciproques permettent aux actifs du secteur d'octroyer ou de bénéficier des prêts, d'organiser des formations et des transferts de technologies mais aussi de compétences pour faciliter l'accès au marché.

Par contre, sur quoi se fondent ces règles ou normes informelles, reste méconnaissable. Et compte tenu du poids que constitue ce secteur dans l'économie sénégalaise (54% de contribution à la valeur ajoutée globale)⁶, il apparaît nécessaire de faire l'économie de ce secteur pour pouvoir comprendre les réalités socioéconomiques, ainsi que les conséquences sociales qu'elles entraînent sur la population et sur leur vulnérabilité.

Ce secteur rime généralement avec la précarité à cause de la faiblesse des revenus et du manque de couverture sociale et contribue à plus de 90% à la pauvreté, selon les résultats de l'*Enquête de Suivi de la pauvreté au Sénégal* (ESPS) 2005, même s'il constitue un véritable domaine pourvoyeur d'emplois (97% selon une étude sur l'emploi au Sénégal de la Banque Mondiale, janvier 2010).

III.3.1. CARACTERISTIQUES DU SECTEUR INFORMEL

Sept critères caractérisent cette économie en marge de la production classique de biens et de services :

- facilité d'accès aux activités,
- utilisation de ressources locales,
- propriété familiale des entreprises,
- échelle restreinte des opérations,
- utilisation de techniques simples et nombre réduit de travailleurs,
- qualifications acquises en dehors du système scolaire officiel,
- marchés échappant à tout règlement et ouverts à la concurrence.

III.3.2. APPROCHES SOCIO ECONOMIQUES DU SECTEUR INFORMEL SELON LA PAUVRETE

Au-delà des questions de la sémantique, il y a surtout lieu de retenir, que le secteur informel génère 97% des créations d'emploi au Sénégal, où chômage et sous-emploi touchent plus d'un quart de la population ayant l'âge de travailler, selon la même étude précitée. Et elle soutient que "c'est quand les travailleurs sont incapables de trouver des emplois dans les entreprises formelles, qu'ils se réfugient dans le secteur informel".

⁶ Selon l'ANSD : Note d'analyse des comptes nationaux, août 2010.

Selon l'Enquête de Suivi de la pauvreté au Sénégal de 2005, en moyenne, plus de la moitié (50,8%), des actifs occupés sont pauvres et **55,5%** de ces individus proviennent du secteur informel. Les résultats de cette même enquête ont révélé que la contribution à la pauvreté de ces travailleurs évoluant dans le secteur informel est très forte et s'élève à plus de **90%**.

Avec la situation économique et financière internationale morose au cours de ces dernières années, assortie d'un ralentissement de la croissance, les conditions de vie des couches défavorisées n'ont cessé de se dégrader, notamment dans les grandes agglomérations. Ainsi, à Dakar, **83%** des actifs recensés âgés de 15 ans et plus, évoluent dans le secteur privé informel contre seulement 10% dans le secteur privé formel, d'après les résultats de l'Enquête sur les dépenses des ménages dans la capitale (EDMC) de 2008.

Tableau 3. 2 : Répartition des travailleurs selon le secteur d'appartenance et le niveau de pauvreté

SECTEURS	Travailleurs		Contribution à la pauvreté
	non pauvres	pauvres	
Secteur formel	68,2%	31,8%	2,2%
Secteur informel	44,5%	55,5%	91,4%
Ne sait pas	46,7%	53,3%	6,3%
Total secteur	45,5%	54,5%	100%
Individus	49,2%	50,8%	100%

Source : ANSD, ESPS 2005

III.4. LE SECTEUR INFORMEL A DAKAR SELON L'ENQUETE SUR LES DEPENSES DES MENAGES DANS LES CAPITALES DE 2008

Comme annoncé à l'entame de ce chapitre, le secteur de l'emploi souffre énormément de manque d'informations et de transparence sur les impacts des programmes et politiques mis en place par l'Etat depuis un certain temps. Cela constitue un véritable obstacle en termes d'orientations et de perspectives pour le secteur de l'emploi. Il urge de mener une enquête spécifique sur l'emploi d'envergure nationale afin de renseigner au mieux les indicateurs liés au secteur, car la dernière remonte à 1991. Les données sur le secteur informel fournies dans cette partie proviennent de l'enquête de l'EDMC 2008 qui n'a concerné que l'agglomération de Dakar.

Selon les résultats de cette enquête, le taux d'activité des personnes en âge de travailler à Dakar est de 70% au sens du BIT et en moyenne, le taux de participation dans le secteur informel tourne aux environs de 44%.

- ***Selon le groupe d'âge et le sexe***

Parmi les groupes d'âge, les résultats de l'enquête ont montré que les travailleurs dakarois âgés entre 25 et 59 ans ont un taux de participation dans le secteur informel plus important et s'élève à 56,6%, alors que ceux âgés de 60 et plus ne participent qu'à hauteur de 32% contre 43,9% pour les 15-24 ans.

Le secteur informel reste l'affaire des hommes. Les résultats ont montré que la participation des hommes (57,8%) dans le secteur informel est plus accentuée que celle des femmes (43,1%).

- ***Selon l'instruction***

Les liens entre les déterminants de l'emploi et le niveau d'instruction sont très forts. Ainsi, les résultats de l'EDMC 2008 ont montré que plus le niveau d'instruction est faible plus la chance d'accéder à un emploi décent est minime. Le niveau d'instruction accroît alors les possibilités d'emploi, de sécurité de revenu et de la satisfaction au travail. Ainsi, 63% des travailleurs évoluant dans le secteur informel d'une manière ou d'une autre, n'ont aucun niveau d'instruction et 59,8% n'ont guère dépassé le cycle primaire. Par contre, les travailleurs de niveau supérieur participent le moins dans le secteur informel (19%).

Tableau 3. 3 : Caractéristiques du secteur informel

	Travailleurs informels	Effectif global	Taux de participation
15 à 24 ans	240027	546758	43,9
25 à 59 ans	528506	933118	56,6
60 et +	41521	126304	32,9
Masculin	462254	800099	57,8
Féminin	347800	806082	43,1
Aucun	374395	588848	63,6
Primaire	314493	526210	59,8
Secondaire	102975	395247	26,1
Supérieur	18191	95876	19,0
Ensemble	810054	1606181	50,4

Source : ANSD, EDMC 2008

Le poids du secteur informel dans la contribution globale de la valeur ajoutée est assez important et est estimé à 60%. Par ailleurs, certains entrepreneurs cherchent à se formaliser pour créer des entreprises sur la base des normes préétablies (Réf : NINEA). Ainsi, le nombre d'entreprises créées par an est passé de 8615 en 2005 à 24399⁷ en 2009.

Quant aux inspections du travail, des ouvertures d'établissements ou de structures ont été réalisées à travers les 11 régions du Sénégal en 2008.

III.5. STATISTIQUES DU TRAVAIL

Les informations liées aux statistiques du travail présentées dans cette partie proviennent des inspections régionales sur la base d'un rapport mensuel envoyé à la Direction du travail qui est chargée d'élaborer le rapport annuel. Globalement, les données présentées ici concernent les ouvertures de nouveaux établissements et les emplois générés, mais aussi ceux qui ont été fermés par cause de difficultés.

III.5.1. STATISTIQUES DU TRAVAIL SUR LES OUVERTURES D'ÉTABLISSEMENTS

Au cours de l'année 2008, 1587 établissements ont été ouverts dans les onze régions administratives, entraînant la création de 7.774 nouveaux postes d'emplois, soit en moyenne près de 5 postes créés par an et par établissement.

Parmi ces nouveaux employés recensés dans les registres des inspections, 5856 sont permanents contre 1958 occasionnels. Cependant, on relève une répartition inégale de la création des postes, car plus de la moitié des établissements (52,2%) ont été créés dans la région de Dakar et près du quart à Thiès, au détriment des autres telles que Fatick (0,96 %) et Kolda (1,62%). De même sur les 5944 emplois permanents générés par l'ouverture de ces structures, les 3495 postes sont immatriculés à l'inspection de travail de Dakar et pourtant son taux de chômage est l'un des plus faibles selon les normes BIT avec seulement 6,8% (EDMC 2008).

Cela s'explique certainement par la situation économique et administrative de la région de Dakar.

⁷ Source : APIX, Ninéa 2009

Tableau 3. 4 : Répartition des déclarations d'établissements pour ouverture en 2008 et par inspection

Inspections	Etablissements	Permanents	Occasionnels	Total	%
DAKAR	896	3495	633	4128	52,24
DIOURBEL	55	352	78	430	5,44
FATICK	52	74	2	76	0,96
KAOLACK	117	237	82	319	4,04
TAMBACOUNDA	30	88	40	128	1,62
LOUGA	52	120	237	357	4,52
MATAM	14	28	145	173	2,19
SAINT LOUIS	99	480	87	567	7,18
THIES	197	750	371	1121	14,19
ZIGUINCHOR	73	172	243	415	5,25
KOLDA	30	88	40	128	1,62
ZONE FRANCHE	2	60	0	60	0,76
Total 2008	1617	5944	1958	7902	100,00

Source : rapport provisoire SST, 2009

III.5.2. STATISTIQUES SUR LES ETABLISSEMENTS FERMES

Pendant l'année 2008, les inspections régionales de travail ont enregistré 293 fermetures d'établissements. Ces fermetures d'établissements ou suspensions d'activités ont entraîné globalement une perte sèche de 1398 emplois dont 792 permanents. Et pour la plupart, ces établissements étaient tout simplement créés pour répondre à des manifestations d'intérêts pour des offres de marchés dont ils n'ont pas pu bénéficier ou qu'ils ont gagnés et exécutés entièrement. Et la déclaration de ces cessations d'activités tarde à se faire signaler et n'est connue que lorsque les établissements concernés sont « épinglés » pour des retards de cotisations par les institutions sociales comme la Direction Générale des Impôts et Domaines, la Caisse de sécurité sociale ou l'IPRES.

En termes de fermeture de structures ou d'établissements, la région de Dakar arrive en tête avec plus de 33%, suivie par Louga (22,62%) et Saint louis (22,62%).

Tableau 3. 5 : déclarations d'établissements pour fermeture ou suspension d'activité en 2008 et par inspections

INSPECTIONS	Etablissements	Emplois Permanents	Emplois Temporaires	Total	%
DAKAR	110	392	45	437	33,28
DIOURBEL	12	39	0	39	2,97
FATICK	10	21	0	21	1,60
KAOLACK	33	67	3	70	5,33
KOLDA	np	np	np	np	
LOUGA	24	62	235	297	22,62
MATAM	3	13	89	102	7,77
SAINT LOUIS	30	96	142	238	18,13
TAMBACOUNDA	10				
THIES	36	74	35	109	8,30
ZIGUINCHOR	25	28	57	85	6,47
ZONE FRANCHE					0,00
TOTAL	293	792	606	1398	106,47

Source : rapport provisoire SST, 2009

Conclusion

Sur les problèmes de l'emploi du Sénégal, nous notons qu'une prise de conscience s'est opérée quant à l'importance capitale des statistiques dans les politiques de développement ; dès lors, la production et l'utilisation des statistiques restent centrales, notamment celles de l'emploi d'une manière générale.

Aussi, il est important de souligner que la production de statistique du travail permet à l'Administration du travail et de l'emploi de mieux orienter ses actions en vue de contribuer à une meilleure gestion du climat social. De même, la disponibilité régulière de cette information statistique dans le domaine du travail et de l'emploi participerait largement à l'émergence « ***d'un système statistique national robuste, suffisamment coordonné et assurant une bonne couverture des besoins des utilisateurs*** » telle qu'énoncé par la vision du Système Statistique Nation (SSN).

Et aussi compléter le dispositif institutionnel régissant le secteur de l'emploi et du travail, en intégrant dans le Code du travail, l'obligation de déclarer les offres d'emplois faites aux entreprises ainsi que les embauches et mettre en place le Répertoire Opérationnel des métiers et Emplois (ROME).